

Protéger l'industrie canadienne de l'acier



Le nouveau gouvernement du Canada a un mandat clair : **bâtir l'économie la plus forte du G7**. Cela commence par protéger notre industrie de l'acier, essentielle au logement, à l'emploi et à la sécurité nationale. 🍁

Nous prenons des mesures fortes et ciblées contre toutes les menaces injustifiées à notre production d'acier — **et ce n'est qu'un début.**

Mesures contre les tarifs américains

- Riposte aux tarifs injustifiés sur l'acier canadien.
- **À ce jour, nous avons imposé des tarifs de 25 % sur 12,6 milliards de dollars de produits en acier en provenance des États-Unis.**
- Ajustement prévu le **21 juillet** pour refléter les avancées obtenues dans le cadre d'un accord commercial avec les États-Unis.



Approvisionnement réciproque (en vigueur le 30 juin)

- Contrats fédéraux réservés aux fournisseurs canadiens et aux partenaires avec des accords de libre-échange (ALE).
- Promotion de l'aluminium et de l'acier canadiens dans les projets publics.

Se défendre contre le détournement des produits à l'échelle mondiale

- **Contingent tarifaire (CT)** sur l'acier importé de pays sans ALE
 - Plafond : équivalent au niveau des importations de 2024 en provenance de ces pays (soit **2,6 millions de tonnes**).
 - Droit de douane de 50 % au-delà du quota de 2,6 M tonnes (les autres droits applicables continueront de s'appliquer, à l'intérieur comme au-delà du quota).
 - **Entrée en vigueur : 27 juin 2025**
- **Produits visés** : aciers plats, longs, tubes et tuyaux, produits semi-finis, aciers inoxydables
- **Produits exclus** : marchandises en transit à l'entrée en vigueur, marchandises provenant de pays liés par un ALE
- Attribution : premier arrivé, premier servi (pendant 6 mois), avec possibilité de transition vers un système de répartition
- Permis délivrés par AMC, avec plafonds trimestriels et limites par pays d'origine
- Reporter les versements de la TVH/TPS et les paiements de l'impôt sur le revenu des sociétés.



Groupes de travail industrie-gouvernement

- Deux nouvelles cellules pour suivre les tendances et adapter notre stratégie.
- Une approche basée sur la collaboration avec l'industrie et les travailleurs.
- Possibilité de retarder le paiement de l'impôt sans pénalité.

10G \$ pour le Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (CGETDD)

- Soutien aux grandes entreprises avec jusqu'à 10 G\$ en liquidités
- Aide à stabiliser la demande et à protéger les emplois
- Postulez : <https://ceefc-cfuec.ca/fr/cgetdd/>



Lutte contre le dumping

- **Droits de douane de 25 %** appliqués selon le **pays de fonte et de coulage** de l'acier, même si les produits entrent sous un ALE.
- Application stricte par l'ASFC
- En l'absence de documentation, l'origine sera présumée et les marchandises seront assujetties aux droits de douane.
- Entrée en vigueur : **fin juillet 2025**

Avez-vous des questions?

Affaires mondiales Canada (contingents tarifaires visant l'acier) : steel-acier@international.gc.ca
Exigences de l'ASFC en matière d'importation : Service d'information sur la frontière à 1-800-461-9999
Ministère des Finances - Liaison avec l'industrie : fin.simaconsult-lmsiconsult.fin@fin.gc.ca